




université PARIS-SACLAY

ACTIONS SOCIALES MISES EN PLACE PAR L'UVSQ

 Documents

Fiches thématiques des aides sociales

[Télécharger](#)

Tutoriels pour mieux gérer votre budget

[Télécharger](#)

Aide sociale de l'université - ASU

Afin de soutenir ses étudiantes et étudiants durant leur scolarité, l'UVSQ a mis en place un dispositif exceptionnel d'aides sociales pour celles et ceux qui se trouvent isolés ou dont la situation financière est fragile. Ces moyens supplémentaires sont financés par le FSDIE social (Fonds de solidarité et de développement aux initiatives étudiantes).

L'objectif est de pouvoir accompagner chacune et chacun au mieux pour l'accès aux :

- >> Frais liés aux besoins de première nécessité
- >> Aide alimentaire
- >> Frais de santé
- >> Aide au paiement des loyers
- >> Cessation d'activité salariée ou autoentrepreneur

La commission aides sociales se réunira régulièrement afin que les demandes soient traitées dans un délai raccourci. Le dispositif permet aux étudiants en situation précaire de solliciter une aide exceptionnelle de l'université pouvant aller jusqu'à 300€ (renouvelables sur demande après réexamen du dossier).

Commission de l'année universitaire 2025-2026 :

- » Mardi 19 mai 2026
- » Jeudi 18 juin 2026
- » Mardi 7 juillet 2026

Toute aide sociale est conditionnée par un rendez-vous au préalable avec la conseillère en économie sociale et familiale de l'UVSQ ou l'assistante sociale du CROUS.

Contact : fsdiesocial.vu@uvsq.fr

Aide financière matériel informatique

Cette aide est mise en place afin de soutenir les étudiantes et les étudiants qui auraient des difficultés pour acquérir un équipement informatique indispensable à la poursuite de leurs études. Elle peut être demandée une seule fois sur l'ensemble du cursus universitaire - après avis de la commission d'aides sociales

Cette aide est attribuée sur :

- » avant achat sur présentation d'un devis (facture à fournir après acquisition)
- » après achat sur présentation d'une facture nominative

Modalités particulières :

Les aides à l'achat d'un ordinateur peuvent être d'un montant supérieur si elles sont motivées par des besoins pédagogiques spécifiques. Un avis pédagogique du

responsable de la formation sera sollicité par la commission. Celui-ci doit reprendre les caractéristiques du matériel informatique choisi et les mettre en corrélation avec vos besoins pédagogiques.

L'équipement concerne :

- » Soit un ordinateur : aide de 350 €
- » Soit un ordinateur : aide de 500€ (besoins pédagogiques - cf ci-dessus)
- » Soit une tablette : aide de 150€

Commission de l'année universitaire 2025-2026 :

- » Lundi 4 mai 2026

Les demandes pour l'année 2025-2026 sont désormais clôturées. Le formulaire de demande sera à nouveau disponible dès octobre 2026.

Un entretien avec la conseillère en économie sociale et familiale n'est pas nécessaire pour effectuer votre demande d'aide informatique.

Contact uniquement si vous avez un problème avec le formulaire : fsdiesocial.vu@uvsq.fr

L'UFR des sciences à Versailles prête également des ordinateurs aux étudiants du campus.

> En savoir plus

Exonération des droits universitaires sur critères sociaux

L'exonération des droits universitaires sur critères sociaux est conditionnée par un rendez-vous préalable avec **la conseillère en économie sociale et familiale de l'UVSQ avant votre inscription.**

La demande sera étudiée en commission d'exonération.

Seuls les étudiants ayant au moins eu une année d'inscription à l'UVSQ peuvent prétendre à l'exonération.

Commissions d'exonération

- » Mercredi 10 septembre 2025
- » Mercredi 8 octobre 2025
- » Mercredi 22 octobre 2025

Les dispositifs d'accompagnement

» **Partagez votre expérience de l'université en devenant mentor d'un nouvel étudiant**

L'AFEV vous propose de devenir mentor des étudiants de L1 afin de les aider dans leur découverte de leur études supérieures et de leur vie étudiante.